

8/6/2021

## Déclaration fiscale rectificative 2021

La publication de la déclaration fiscale rectificative, pour les calculs négatifs effectués en 02/2021 et 03/2021 sur les revenus de 2020, a été publiée sur FinDoc le 07/06/2021.

Dans le dossier XXXX\_DéclarationFiscale\_20210607A.zip, vous trouverez les fichiers rectificatifs au précompte professionnel F27A et F27C qui vous permettront d'effectuer la concordance avec le relevé 325.

Malgré notre demande auprès du SPF Finances, nous n'avons pas obtenu de délai supplémentaire par rapport au courrier que vous avez reçu le 29/04/2021.

Nous vous invitons à consulter la note « ComparaisonBelcotaxFinProfDeclarationCorr\_202106.doc » afin de régler une éventuelle discordance au précompte professionnel.

Dans le même dossier, vous trouverez également l'état récapitulatif individuel de la rémunération du mois de décembre 2020 pour les membres du personnel concernés.

12 zones de police ont également un dossier XXXX\_DeclarationFiscalCorr\_20210607A.zip. Dans ce dossier, vous trouverez les fiches fiscales qui ont été effectuées manuellement par la Cellule Comptabilité du SSGPI et/ou un fichier F27B rectificatif au précompte professionnel.

Pour 28 zones de police, une déclaration fiscale supplémentaire a été publiée le 8/6/2021 sur FinDoc. Dans le dossier XXXX\_DeclarationFiscale\_20210608A.zip, vous trouverez uniquement des fiches fiscales 281.10.

Ces fiches ont été modifiées uniquement au niveau de l'intervention de l'employeur dans les transports en commun (code 254 de la fiche 281.10) suite à une modification des calculs effectués par le Service de DRP en charge des abonnements.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez prendre contact avec les comptables de satellite du SSGPI qui gère votre zone de police.